

Communiqué de presse

Berne, le 26 octobre 2026

Table ronde sur la maîtrise des coûts : les assureurs-maladie prennent leurs responsabilités

Lors de la table ronde sur la maîtrise des coûts 2026, présidée par la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, les acteurs du système de santé ont adopté six mesures pour une prise en charge plus économique. prio.swiss a activement participé à leur élaboration au sein du groupe d'experts et assume des tâches de mise en œuvre pour la quasi-totalité d'entre elles. Les priorités sont: une plus grande transparence des prix des dispositifs médicaux, le développement ciblé des traitements ambulatoires et un meilleur accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques. Pour les assureurs-maladie, l'essentiel est désormais que les mesures convenues produisent des effets et que tous les acteurs concernés apportent leur contribution.

La hausse des coûts de la santé et des primes pèse sur la population. prio.swiss œuvre en faveur d'une assurance de base de qualité et financièrement supportable à long terme. Tous les acteurs doivent, à cette fin, exploiter les possibilités existantes pour maîtriser les coûts, supprimer les incitations inappropriées et mettre en œuvre les améliorations décidées. Les assureurs-maladie apportent aux travaux communs leur expérience en matière de partenariat tarifaire, de développement de la prise en charge et de contrôle des factures.

« L'évolution des primes montre que nous devons utiliser systématiquement tous les leviers de maîtrise des coûts. Cette année encore, les assureurs-maladie ont activement contribué à l'élaboration des mesures de la table ronde et assument leur part de responsabilité. Désormais, tous les participants doivent traduire leurs engagements en améliorations concrètes. C'est à cette aune que nous devons être jugés, dans l'intérêt des assurés », déclare Felix Gutzwiller, président de prio.swiss.

Dispositifs médicaux : permettre la comparaison des prix

Pour des dispositifs médicaux identiques, comme les prothèses ou les cathéters cardiaques, les prix facturés par les fournisseurs de prestations aux assureurs-maladie présentent parfois des écarts considérables, alors que ces derniers sont tenus de les rembourser. Souvent, la facture ne permet pas d'identifier précisément le produit utilisé, ce qui complique le contrôle du caractère économique des prestations. À l'avenir, les fournisseurs de prestations devront indiquer l'identifiant du dispositif (UDI-DI) sur les factures électroniques des dispositifs médicaux facturés séparément. Les fournisseurs de prestations et les assureurs-maladie mettront en place les conditions techniques nécessaires ; les fabricants sont invités à fournir les données requises sur

leurs produits. Les assureurs pourront ainsi comparer les prix, mieux détecter les dépenses inutiles et les signaler aux fournisseurs de prestations.

Améliorer la prise en charge et instaurer des incitations tarifaires adéquates

Les assureurs-maladie entendent développer, avec les sociétés de discipline médicale et les organisations de patients, la prise en charge coordonnée des personnes atteintes de maladies chroniques. L'art. 56a LAMal leur permet d'informer de manière ciblée les assurés sur les programmes de prise en charge appropriés et les traitements à domicile sûrs. Les décisions médicales restent du ressort des professionnels de la santé chargés du traitement et des personnes concernées.

Le transfert vers le secteur ambulatoire des interventions qui s'y prêtent sur le plan médical offre lui aussi un potentiel. Les partenaires tarifaires doivent examiner des solutions concrètes par l'intermédiaire des organisations tarifaires OTMA SA et SwissDRG SA. Pour prio.swiss, il est essentiel que les éventuelles adaptations de la rémunération ambulatoire soient coordonnées avec les structures tarifaires et les tarifs du secteur stationnaire, afin de créer les incitations appropriées en faveur d'un recours accru aux soins ambulatoires. Ce transfert doit réduire les coûts du système de santé dans son ensemble.

Tous les acteurs sont appelés à contribuer à la mise en œuvre

D'autres mesures visent à désengorger les services d'urgence des hôpitaux et à améliorer l'efficacité de l'approvisionnement en médicaments dans les établissements pour personnes âgées et les établissements médico-sociaux. Leur réussite dépend de la collaboration entre fournisseurs de prestations, cantons, assureurs-maladie et autres partenaires. Les nouveaux processus doivent être applicables dans la pratique, sans augmenter inutilement les frais administratifs. Pour prio.swiss, la maîtrise des coûts reste une tâche permanente : les mesures convenues lors de la table ronde de 2025 doivent elles aussi être mises en œuvre et leurs effets évalués.

Informations complémentaires

Table ronde sur la maîtrise des coûts – documents de l'Office fédéral de la santé publique

Contact médias

Christophe Kaempf, porte-parole, 079 874 85 47, media@prio.swiss